



La pie bavarde fait partie des espèces classées nuisibles en 2019. Cette liste devrait être actualisée dans les semaines qui viennent.

**BIODIVERSITÉ** | Une consultation publique doit permettre d'actualiser la dernière liste d'animaux nuisibles datant de 2019. Celle-ci en comprenait une dizaine.

## Bientôt **de nouvelles espèces** dites « **nuisibles** »

**L**e gouvernement doit lancer cette semaine une consultation publique pour définir la liste des Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) pour la période allant jusqu'à fin juin 2026, selon l'AFP.

Attendue au plus tard début juillet, cette liste d'animaux souvent désignés comme « nuisibles » viendra actualiser la précédente liste établie en 2019.

L'arrêté du 3 juillet 2019 cite une dizaine d'animaux : belette, fouine, martre, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des

chênes, étourneau sansonnet ; pouvant être classés comme ESOD, que ce soit au niveau national ou dans certains départements, ainsi que les modalités de destruction et périodes de chasse autorisées.

### **Des spécificités locales**

Ce texte a été annulé en partie par une décision du Conseil d'État de juillet 2021, qui en a notamment sorti le putois d'Europe en raison de son « état de conservation défavorable ».

La liste ESOD comprend aussi des « espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles » (arrêté du 2 septembre 2016), ainsi qu'un groupe d'animaux « défini en fonction de spécificités locales », selon l'AFP.

Les ONG de protection de la nature critiquent la méthode d'établissement de la liste ESOD, qui résulte de déclarations de dégâts faites par des particuliers, agriculteurs ou chasseurs, lesquelles ne font l'objet d'« aucun contrôle sur la véracité des faits et les estimations des préjudices », selon la LPO. ■

Agra Presse